



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 024-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.83

Déposée le : 03.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS) (porte-parole)
Schori (Wiler bei Seedorf, UDC)
Stampfli (Wabern, PS)
Sutter (Langnau i.E., UDC)
Gfeller (Schangnau, UDC)
de Quervain (Berne, Les VERT-E-S)
Fuchs (Berne, UDC)
Lerch (Langenthal, UDC)
Esseiva (Berne, PLR)
Gerber (Hinterkappelen, Les VERT-E-S)
Weber Hadorn (Ostermundigen, PS)
Grosjean (Berne, PVL)
Berger (Berthoud, PS)
Ali-Oesch (Thoune, PS)
Wildhaber (Rubigen, PS)
Dubler (Berne, Les VERT-E-S)
Arn (Muri b. Bern, PLR)
Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 06.03.2025

N° d'ACE : 461/2025 du 7 mai 2025
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié

Assurer la conservation des conclusions relatives au projet Technische Fachschule Bern issues de la planification du projet de campus de formation à Berthoud

Après l'abandon du projet de campus de formation à Berthoud, il convient d'assurer la conservation des conclusions relatives à la Technische Fachschule Bern issues de la planification de ce projet et de les utiliser en vue du développement des sites actuels.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure les conclusions relatives à la Technische Fachschule Bern issues de la planification du projet de campus de formation de Berthoud, qui a duré 8 ans, peuvent-elles

être exploitées, en ce qui concerne l'assainissement et les besoins en locaux des sites de Berne ?

Motivation de l'urgence : il faut sauvegarder les conclusions relatives à la Technische Fachschule Bern issues de la planification qui a déjà eu lieu et des quelque 16 millions de francs investis dans le campus de formation de Berthoud. Comme les personnes en charge de la planification du projet doivent mettre un terme à leur travail à la suite de l'abandon du projet, il est urgent d'assurer rapidement et de façon ciblée la conservation des enseignements, en vue de leur éventuelle réutilisation pour les sites actuels. En outre, il faut rattraper le retard pris sur l'assainissement de l'infrastructure technique, puisque les investissements sur les sites de Lorraine et de Felsenau ont été réduits à leur strict minimum durant l'élaboration du projet de campus de formation à Berthoud. En particulier, la question des salles de sport pour assurer le cours de sport obligatoire n'est toujours pas réglée à long terme.

Réponse du Conseil-exécutif

Différentes conclusions resteront utilisables. En 2018, la Technische Fachschule (TF) a notamment présenté des programmes d'exploitation et des programmes des locaux indépendants du lieu d'exploitation qui sont encore valables. Après la décision de ne pas faire déménager la TF à Berthoud, il n'est plus nécessaire d'élaborer à nouveau ces bases. En effet, il suffit de les mettre à jour. Ces travaux ont déjà débuté en février 2025. Grâce aux travaux de planification du campus de Berthoud, les bases (locaux et exploitation) en vue de l'hébergement à long terme de la TF à la Lorraine sont ainsi disponibles.

Les travaux de planification réalisés jusqu'ici pour deux bâtiments classés monuments historiques et qui, indépendamment de leur affectation, continueront à être utilisés sur le site cantonal du Gsteig à Berthoud, peuvent être en grande partie réutilisés. Les exigences en termes de locaux que ce soit pour le gymnase ou la TF sont définies d'après la réglementation relative aux écoles moyennes. La répartition des locaux prévue pour la TF dans les bâtiments mentionnés (notamment les salles de cours neutres, le secrétariat) peut être réutilisée pour le gymnase.

La planification de la nouvelle construction pour la TF qui était prévue à Berthoud ne peut en revanche pas être reprise pour le site de la Lorraine. La TF restera dans les bâtiments actuels et les bâtiments classés monuments historiques seront rénovés. Des clarifications sont par ailleurs en cours pour déterminer si une salle omnisport serait réalisable sur le site de la Lorraine.

Destinataire
– Grand Conseil